

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-073 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de raccordement électrique pour l'habitation de M. Daude.

Monsieur le Maire expose le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme qui indique la nécessité de procéder à un raccordement électrique d'une longueur de 75 ml pour alimenter l'habitation de M. Daude.

Conformément au règlement du SDED, le montant estimé de la participation communale s'élèverait à hauteur de 3 499, 35 €.

Dans ce cas, la participation communale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui- ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci- dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire ainsi que de financer comme suit la part communale : la dépense sera répercutée sur le pétitionnaire par l'émission d'un titre de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le 24/09/2020

SLO

ID : 026-212600050-20200922-2020_104-DE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS

Maire